

ARRETE N° 19/2016

Le Maire de DIEUE SUR-MEUSE,

Vu l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2016,

Vu le Code des Communes,

Vu le danger que représente la circulation et considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des participants,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La société PYROTECH dont le siège est 16 bis rue Miss Skinner à 55210 HATTONCHATEL est autorisée à tirer un feu d'artifice le 13 juillet 2016 à partir de 23 h au lieu-dit « la Petite Meuse ».

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement seront interdits **le mercredi 13 juillet 2016 à partir de 9 heures** sur le chemin de la Noue de Han et rue du Capitaine Marlin depuis son intersection avec la rue du Tilleul jusqu'au n° 8 et rue de l'Eglise depuis l'église jusqu'au presbytère.

ARTICLE 3 : L'accès à ces voies sera laissé aux véhicules de secours.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- la société PYROTECH
- Monsieur le Sous-Préfet de VERDUN
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VERDUN.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 8 juin 2016.

Le Maire,


Jean-Claude DUMONT.

